

## 2.Recommandations architecturales




RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **Livre Blanc :** Convevoir des lieux de vie adaptés aux personnes en situation complexe

- **Objectif :** Ce document vise à accompagner les acteurs du médico-social, les architectes et les décideurs publics dans la création de lieux de vie adaptés aux personnes autistes présentant des troubles du comportement sévères ou des situations complexes. Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les troubles du neuro-développement et du plan de création de 50 000 solutions lancé en 2023.
- **Principes fondamentaux du projet architectural**
  - *Un cadre de vie apaisant et sécurisé. Espaces pensés pour limiter les stimulations sensorielles. Sécurisation physique des lieux (matériaux solides, angles arrondis, disjoncteurs différentiels). Éviter les sources de stress (bruits, lumières agressives, circulation complexe).*
  - *Bien-être et autonomie Espaces de retrait et de régulation sensorielle. Organisation spatiale favorisant les repères et la prévisibilité. Aménagements favorisant la liberté de mouvement et l'autonomie.*
  - *Professionnalisation et coordination. Présence de professionnels spécialisés en autisme et en gestion des troubles sévères. Temps de travail hors les murs pour appui territorial. Collaboration étroite avec les CRA et les centres d'excellence.*

 [\[maisonde...me.gouv.fr\] Livre-blanc-habitation-pour-TSA-complexe\\_compressed-1](https://maisonde...me.gouv.fr/Livre-blanc-habitation-pour-TSA-complexe_compressed-1). (Le livre blanc présenté est le fruit d'une réflexion collective menée entre mars et octobre 2024, commandée par l'ARS Occitanie. dans le cadre de la création de 4 unités résidentielles pour personnes atteintes de troubles du spectre autistiques en situation complexe. Chaque unité accueillera 6 personnes)

**Direction du Médico-social**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Guide technique des adaptations :** Favoriser l'accès des personnes autistes aux logements « ordinaires »

- **Publics concernés :** Ce document technique s'adresse aux maîtres d'ouvrage sociaux et privés pour les aider à concevoir ou adapter des logements accessibles aux personnes autistes, dans une logique d'inclusion et de respect des particularités sensorielles.
- **Principes d'aménagement recommandés**
  - *Sécurité Matériaux solides et anti-choc. Éviter les angles saillants. privilégier les arrondis. Disjoncteurs différentiels sur toute l'installation, Éviter le gaz dans les cuisines*
  - *Confort acoustique (Isolation phonique renforcée, Éviter les fenêtres de toit (bruit de pluie, lumière zénithale)*
  - *Confort visuel (Éclairage doux et modulable, Éviter les sources lumineuses agressives)*
  - *Repérage dans le temps et l'espace (Structuration claire des espaces, Signalétique intuitive)*
  - *Espaces privatifs et collectifs (Prévoir des zones de retrait, Taille des colocations limitée à 4-5 personnes, Hauteur sous plafond idéale : 2,50 à 2,70 m*
  - *Espaces extérieurs (Aménagements sécurisés et apaisants, Accès facile aux services et transports*

 [\[maisonde.la...me.gouv.fr\]](https://maisonde.la...me.gouv.fr) [Favoriser-laces-au-logement\\_compressed.pdf](#) (Site national d'informations pour toutes les personnes concernées par l'autisme et les TND)

**Direction Médico-Sociale**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### **Recommandations architecturales MAS avec UVR TSA**

Le cahier des charges national des UVR TSA est défini par l'instruction interministérielle n° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/CNSA/A1-3/2021/134 du 24 juin 2021, dans le cadre de la Stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022.

Ce document précise :

- Les exigences d'accompagnement pour les personnes autistes en situation très complexes.
- Les modalités de fonctionnement des UVR (petites unités, équipe spécialisée, temps hors les murs).
- Les principes architecturaux : sécurisation, apaisement sensoriel, modularité, repères spatiaux, gestion des flux.

[!\[\]\(05be7c7a8995decd503647c99211f7c2\_img.jpg\) Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/16 du 15 septembre 2021](#) (l'instruction interministérielle n° DIA/DGCS/SD3B/DGOS/R4/CNSA/A1-3/2021/134 du 24 juin 2021)

**Direction du Médico-social**